



Toulouse le 08 Nov. 2019

Nous portons à votre connaissance le courrier adressé au Directeur des relations sociales Airbus.

Jean-Baptiste ERTLE
Directeur des Relations Sociales
AIRBUS

Toulouse, le 21 octobre 2019

Monsieur le Directeur des Relations Sociales,

Le 15 février 2019 nous avons conclu ensemble un accord groupe portant sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

Cet accord aborde plusieurs préoccupations et plus particulièrement des dispositions relatives à la formation professionnelle.

Il s'avère qu'au moment de conclure cet accord, les dispositions législatives et réglementaires concernant la mise en place d'un Compte Personnel de Formation pour chaque salarié, n'étaient pas encore définies par les pouvoirs publics.

Alors que ces dispositions sont devenues réalité, il nous apparaît donc nécessaire de rouvrir rapidement une discussion pour les intégrer dans notre accord.

Notre organisation FO souhaite aussi que nous saisissons cette opportunité pour compléter le dispositif de gestions des fins de carrières qui fait partie intégrante de cet accord.

En effet, la perspective annoncée par le gouvernement d'une nouvelle réforme des retraites, doit nécessairement nous amener à mieux accompagner les salariés, avec de nouvelles possibilités d'aménagement de leur temps de travail en fin de carrière.

Dans l'attente de cette discussion, recevez Monsieur, nos salutations respectueuses.

Cordialement,

Dominique DELBOUIS

Coordinateur FO Airbus



www.fo-airbus.fr



FO Airbus Groupe



AIRBUS

Note Interne

Destinataire:

D. DELBOUIS, Coordinateur FO

Copie:

JF. SABOULARD

Expediteur:

Jean-Baptiste ERTLE

HLF

+33 561182601

jean-baptiste.ertle@airbus.com

Ref ME1929334

07 Novembre 2019

Objet : Réponse à votre courrier du 21 octobre 2019

Monsieur le Coordinateur,

Par votre courrier en date du 21 Octobre, vous avez attiré mon attention sur l'accord de groupe portant sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.

Comme vous le suggérez, nous avons l'intention de compléter cet accord en définissant des règles plus précises sur l'utilisation du compte personnel de formation des salariés du groupe dans un principe de co-investissement. Ce point avait d'ailleurs été abordé lors de notre négociation sur la GEPP et nous nous étions engagés à ouvrir une nouvelle négociation sur ce sujet.

Par ailleurs, et en fonction des évolutions actuelles sur la réforme des retraites, il nous paraît également recevable comme vous le proposez de ré-ouvrir ou de compléter le dispositif des mesures de fin de carrières de l'accord sur la GEPP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de mes salutations distinguées

Jean-Baptiste ERTLE
Directeur des Relations Sociales
Airbus en France



www.fo-airbus.fr



FO Airbus Groupe

